



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

RAPPORT ANNUEL

2013-2014

- ✓ Responsabilité
 - ✓ Professionnalisme
 - ✓ Leadership

Table des matières

1. Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo	2
2. Lettres de présentation	3
3. Rapport du président	4
4. Rapport des activités du Conseil d'administration (art. 5)	10
5. Rapport des activités du Comité exécutif (art. 6)	15
6. Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique	17
7. Rapport des activités du Comité sur la réserve d'actes	18
8. Rapport de la directrice générale	19
9. Rapport des activités relatives à l'accès à l'information	23
10. Rapport de la secrétaire de l'Ordre	24
11. Rapport du secteur Affaires professionnelles	25
12. Rapport des activités du Comité de la formation (art. 7)	27
13. Rapport des activités du Comité de l'agrément	28
14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (art. 10)	29
15. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (art. 9)	33
16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (art. 8)	34
17. Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (art. 11)	37
18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (art. 13)	38
19. Rapport des activités du Comité de la formation continue (art. 14)	40
20. Rapport des activités du syndic (art. 15)	41
21. Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (art. 16)	43
22. Rapport des activités du Comité de révision (art. 17)	44
23. Rapport des activités du Conseil de discipline (art. 18)	45
24. Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé (art. 19)	46
25. Rapport du secteur Communications et service à la clientèle	47
26. Renseignements généraux (art. 21)	49
27. Rapport de l'auditeur indépendant et résultats financiers au 31 mars 2014 (art. 22-25)	52
28. L'OTTIAQ, c'est aussi... ..	68

Note : Les rapports des activités sont présentés sous forme de tableaux conformément aux articles du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

1. Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo

Raison d'être

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au Code des professions.

Mission

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

Vision

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

Valeurs

Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionnalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership

Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.

Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.



2. Lettres de présentation

Québec 

Montréal, le 19 juin 2014

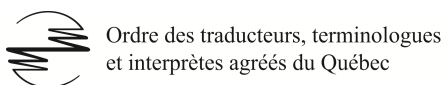
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale,
présidente du Comité de législation
et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles



Montréal, le 19 juin 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure
générale, présidente du Comité de
législation et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

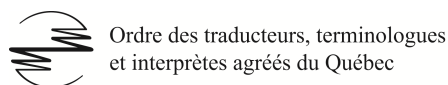
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,



Réal Paquette, trad. a.



Montréal, le 19 juin 2014

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Réal Paquette, trad. a.

3. Rapport du président



Réal Paquette, trad. a.
Président de l'OTTIAQ

Si le premier mandat à la présidence en est un d'apprentissage, le deuxième est en un de mesure de la réalité. Dans ma deuxième année comme président, j'ai donc pris conscience de l'ampleur de la fonction et des nombreuses responsabilités qui incombent à son titulaire. Mon prédécesseur, que je cite de mémoire, affirmait ceci : « Le président a beaucoup de devoirs, mais peu de pouvoir! »

PREMIER DEVOIR

Surveillance générale des affaires de l'Ordre

Le Code des professions (art. 80) prévoit que le président exerce une surveillance générale des affaires de l'Ordre. Pour m'acquitter de cette tâche, je fais le point au moins une fois par semaine avec la directrice générale sur les activités de l'Ordre et les dossiers en cours. Sans compter que nous sommes en communication constante, car, si la fonction de président en est une à temps partiel, les préoccupations, elles, sont à temps plein!

Finances

Les finances font partie des éléments sur lesquels le président exerce une surveillance. En début d'exercice, le Conseil d'administration a adopté un budget prudent, comme à son habitude. La conjoncture, c'est-à-dire la transition entre deux plans stratégiques, a fait en sorte que l'on reporte un certain nombre d'activités afin de les intégrer au nouveau plan. D'où l'excédent exceptionnel dégagé à la fin de l'exercice. Je vous invite à lire les états financiers présentés plus loin dans ces pages.

DEUXIÈME DEVOIR

Présidence du Conseil d'administration et du Comité exécutif

Toujours en vertu du Code des professions, le président préside les réunions du Conseil d'administration (CA) et

du Comité exécutif (CE), est responsable de la mise en œuvre des décisions de ces deux instances et supervise les travaux des comités relevant du CA.

J'ai donc présidé six séances ordinaires et une séance extraordinaire du CA ainsi que six réunions ordinaires du CE. Vous trouverez dans les pages qui suivent, aux rubriques « Rapport des activités du Conseil d'administration » et « Rapport des activités du Comité exécutif », les principales résolutions adoptées par ces deux instances.

Qu'il me soit toutefois permis de souligner ici quelques éléments majeurs de l'exercice 2013-2014.

Avec la création du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) en 2012-2013, le CA s'est engagé dans une systématisation des politiques de l'Ordre et dans une réforme de sa structure de gouvernance.

Adoption de politiques

Au cours de l'exercice, le CA a ainsi adopté la Politique sur l'élaboration et la révision des politiques de l'Ordre, la Politique sur les nominations et les renouvellements des membres des comités et groupes de travail, la Politique sur l'utilisation des médias sociaux et la Politique sur la constitution et le fonctionnement des comités non réglementaires. Ce n'est qu'un début. Toutes les politiques seront revues. Ces dernières permettent de systématiser le *modus operandi* de l'Ordre et de faciliter la tâche à nos successeurs.

3. Rapport du président (suite)

Réforme de la gouvernance

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance, le CA a adopté, presque à l'unanimité, la recommandation du CGE, à savoir : faire passer le nombre d'administrateurs élus de treize à huit et le nombre d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) de quatre à trois; abolir le CE (devenu inutile avec la réduction du nombre d'administrateurs); créer le Comité d'appel pour entendre les appels relatifs aux refus d'agrément (rôle joué présentement par le CE); créer le Comité des ressources humaines; créer le Comité d'audit et abolir le Comité des finances et le poste de trésorier (devenus caducs par la création du Comité d'audit); créer un poste de président-directeur général; attribuer des jetons de présence aux administrateurs élus pour les réunions du CA; verser une rétribution aux vice-présidents; alléger les responsabilités du président du CA; apporter les modifications nécessaires aux règlements, résolutions et politiques de l'Ordre; donner le mandat à la direction générale de mettre en œuvre la présente résolution. Le but de cette réforme, comme l'écrivait le responsable du CGE, est de « [favoriser] une gouvernance moderne, saine et efficiente pour assurer la pérennité et le dynamisme de l'Ordre, le tout dans l'intérêt du public et des membres ».

Réserve d'actes

Dans le cadre d'un mémoire sur la réserve d'actes qui sera soumis incessamment à l'OPQ, le CA a adopté une nouvelle description du champ d'exercice en traduction. Il a aussi adopté les recommandations proposées par le Comité sur la réserve d'actes, à savoir : modifier l'article 37t du Code des professions afin de préciser les activités professionnelles des traducteurs et de les rendre conformes au nouveau champ d'exercice; reconnaître comme préjudiciable la traduction erronée ou la certification d'une traduction erronée; réserver aux traducteurs agréés la traduction et la certification de la traduction des documents assujettis à la législation professionnelle; réserver aux traducteurs agréés la certification (ou vidimation) des documents officiels ou juridiques prévus au Code civil du Québec et au Code de procédure civile.

Planification stratégique

Comme la période de prolongation accordée au dernier plan stratégique *Prendre sa place* tirait à sa fin, l'Ordre s'est engagé dans un nouvel exercice qui débouchera sur un plan stratégique triennal 2014-2017 intitulé *Agir pour influencer*. En janvier, le CA a adopté l'orientation générale, à savoir l'intensification de l'influence de l'Ordre et de ses membres, ainsi que les trois axes d'intervention, soit la mise en valeur de la pertinence de l'encadrement de la pratique professionnelle (*influencer pour mieux protéger*), l'accentuation de la présence de l'Ordre et de celle de ses membres (*rayonner pour mieux influencer*) et l'établissement d'une structure de gouvernance optimale (*mieux gouverner pour mieux influencer*). Le CA a également adopté de nouveaux libellés pour les énoncés d'identité (raison d'être, mission, vision et valeurs de l'Ordre). Pendant l'exercice, le Comité de planification stratégique a tenu six réunions plénières et une réunion pour chacun de ses trois sous-comités.

Nouvelle catégorie administrative

L'Ordre compte actuellement trois catégories administratives : les membres, les étudiants inscrits et les candidats à l'exercice. Or, il y a des personnes que l'on risque de perdre dans la nature : celles qui, plutôt que de s'inscrire au programme de mentorat à la fin de leurs études, choisissent d'acquérir deux années d'expérience. Elles ne sont désormais plus orphelines, car, à sa réunion de mars 2014, le CA a adopté une nouvelle catégorie administrative : les *aspirants*. Elle permettra aux personnes qui souhaitent ou qui doivent accumuler de l'expérience avant de soumettre leur dossier d'agrément de garder un lien étroit avec l'Ordre.

Dossiers juridiques

Le dossier opposant l'OTTIAQ à Joshua Bennett Wallace, trad. a., suit son cours, et les interrogatoires auront lieu au printemps 2014.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Andrade, l'Ordre a reçu une mise en demeure en janvier 2014. Le tout a été transmis à notre assureur, qui prend fait et cause pour nous. En mars, on nous a transmis une requête introductive d'instance. M. Andrade réclame des dommages-intérêts et des dommages exemplaires pour un total de 270 806,15 \$. Le tout a également été transmis à notre assureur.

3. Rapport du président (suite)

TROISIÈME DEVOIR

Relations avec les membres

C'est probablement le devoir le plus agréable du président puisqu'il s'agit de contacts personnels avec les membres. Ces contacts prennent plusieurs formes.

Depuis trois ans, la Cérémonie de remise des permis de port de titre, qui se tient en mai, réunit les nouveaux membres dans l'atmosphère détendue d'une galerie d'art, agrémentée par des notes de piano. Le président a le bonheur d'accueillir les nouveaux agrées et de leur remettre leur permis en compagnie de la responsable du Comité de l'agrément, Maria Duarte, trad. a. Cette année, nous avons innové en faisant prononcer un engagement solennel aux membres présents!

Nous avons tenu notre assemblée générale annuelle le 20 juin 2013 à Montréal. J'en retiens surtout trois choses : la participation nombreuse de nos membres, le rejet presque unanime de la proposition d'élection du président au suffrage universel et un vote de confiance à l'équipe en place. Avec la directrice générale, nous avons aussi tenu des rencontres régionales à Québec (14 juin) et à Gatineau (25 juin).

La Journée mondiale de la traduction a été célébrée en trois lieux et à trois dates différentes! D'abord à Montréal le 30 septembre, puis à Québec le 4 octobre et finalement à Sherbrooke le 7 octobre. Dans les trois cas, la participation a été au-delà de nos attentes. C'est à cette occasion que l'Ordre remet ses prix Excellence et Relève OTTIAQ aux étudiants des universités dont les programmes sont reconnus.

Le congrès annuel et la journée de formation continue ont, encore une fois, été une réussite. La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et responsable de la Charte de la langue française, M^{me} Diane De Courcy, nous a honorés de sa présence. Je tiens par ailleurs à souligner la présence de M^{me} Barbara Collishaw, présidente de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), qui avait accepté mon invitation au congrès et à la table d'honneur du midi.

Le cocktail du Nouvel An est une tradition bien ancrée à l'OTTIAQ. Cette année encore, il a réuni

environ 75 personnes, dont beaucoup de jeunes traducteurs et étudiants, dans une atmosphère festive et détendue.

Ce sont là des occasions de rencontres « spéciales ». Mais sachez que ma porte est toujours ouverte pour discuter avec les membres.

QUATRIÈME DEVOIR

Relations avec le système professionnel

Les 45 ordres professionnels du Québec sont regroupés sous le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). L'Ordre a été présent à toutes les réunions du CIQ et a participé à un certain nombre de forums et de groupes de travail de ce dernier, notamment en ce qui concerne la réforme du Code des professions. À titre de regroupement des ordres professionnels, le CIQ a entre autres comme mission d'être la voix collective de ses membres et de conseiller l'autorité publique (www.professions-quebec.org).

En septembre 2013, la directrice générale, les deux vice-présidentes et moi-même avons participé au Colloque des dirigeants du CIQ. Il s'agit d'un événement de trois jours organisé tous les deux ans et qui propose toute une série d'ateliers portant sur des sujets liés à l'administration et à la direction d'un ordre professionnel.

CINQUIÈME DEVOIR

Communications et relations avec les médias

Communications

Au tout début de l'exercice, nous avons réuni le Groupe de travail sur la valorisation des professions et le Comité des communications pour créer le Comité de la valorisation et des communications. En effet, le travail du premier ayant été réalisé et la suite des choses s'inscrivant davantage dans une optique de communication, il nous a semblé sage d'éviter les dédoublements.

Avec le numéro 120, celui de ses 30 ans, *Circuit* prenait sa place dans le cyberspace! Si la transformation a été généralement bien accueillie, elle permet une présentation dynamique et polyvalente de notre magazine d'information.

3. Rapport du président (suite)

Entrevues et communiqués

J'ai accordé une entrevue à la journaliste Claudine Hébert pour le cahier spécial « Industrie de la langue » paru dans l'édition du 11 mai 2013 du journal *Les Affaires*. M^{me} Hébert a repris une partie de mes propos dans l'article « Les firmes de traduction misent sur les services-conseils ».

J'ai aussi accordé une entrevue au journaliste Jean-François Venne pour un dossier sur les ordres professionnels paru dans l'édition du 8 février 2014 du journal *Les Affaires*. M. Venne a repris une partie de mes propos dans l'article « Des professions en quête de relève ».

En août 2013, l'Ordre a émis un communiqué de presse relatif au dossier de la traduction française des prospectus déposés au Québec.

SIXIÈME DEVOIR

Relations avec le monde langagier, ici et ailleurs

Sur la scène québécoise

La Table de concertation, créée en 2012-2013 à l'instigation de la présidente de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL) et du président de l'OTTIAQ et réunissant les principaux organismes langagiers du Québec, a tenu trois réunions au cours de l'exercice. Ces rencontres permettent d'échanger de l'information entre nous, de coordonner nos activités et de conclure des ententes bilatérales, notamment sur la formation.

En mai 2013, j'ai assisté, dans le cadre du Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui se tenait à Québec, à trois colloques portant sur la traduction : *La formation aux professions langagières : nouvelles tendances*, *Langues et technologies : chercheurs, praticiens et gestionnaires se donnent rendez-vous* et *La traduction comme frontière*. C'est une façon pour le président de l'Ordre de se tenir au courant des tendances dans le monde de la traduction.

Toujours en mai, l'Ordre a été présent au premier congrès de l'ATAMESL. La directrice générale y a tenu un kiosque toute une journée. De mon côté, j'ai participé à un panel de discussion sur les outils et la valorisation des professions.

En juin 2013, j'ai été invité par Nancy Locke à faire une présentation sur l'Ordre dans le cadre du cours Réalités professionnelles donné à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

En août 2013, l'Ordre a été partenaire du séminaire de traduction rédactionnelle *On traduit à Québec*. Pour un coût nul, l'OTTIAQ a été présent sur le site Web du séminaire ainsi que pendant l'événement. Des quatre formateurs francophones, trois étaient des membres de l'Ordre.

Le 30 septembre 2013, j'ai assisté à la Journée de terminologie organisée par l'Office québécois de la langue française dans le cadre de la Journée mondiale de la traduction.

Finalement, l'Ordre a été fidèle à son engagement en commanditant les 9^{es} Jeux de la traduction. En plus d'y être comme président de l'OTTIAQ et d'y livrer une allocution à ce titre, j'étais l'accompagnateur de l'équipe de l'Université de Montréal, rôle que je joue depuis les tout premiers jeux en 2006.

Sur la scène canadienne

Le 26 avril 2013, j'ai pris la parole devant les délégués de l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) réunis pour leur assemblée annuelle. J'en ai profité pour lancer un cri du cœur, qui s'adressait surtout aux universités québécoises dont les programmes sont reconnus par l'OTTIAQ : pourquoi les professeurs et chargés de cours qui enseignent dans ces établissements ne sont-ils pas **tous** membres de l'Ordre?

En juin 2013, j'ai été conférencier invité au XXVI^e Congrès de l'Association canadienne de traductologie tenu à Victoria (C.-B.) dans le cadre du Congrès 2013 des Sciences humaines. Ma conférence intitulée *De la théorie à la pratique et vice-versa* lançait la troisième journée du congrès qui portait principalement sur la formation. J'ai également participé à la table ronde finale qui réunissait les trois conférenciers invités et trois autres panélistes.

En septembre 2013, avec la directrice générale, j'ai rencontré M. Joad Clément de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Alberta (ATIA). M. Clément avait un mandat officiel du conseil d'administration de l'ATIA pour discuter avec nous de nos modalités

3. Rapport du président (suite)

d'agrément des interprètes, de notre processus d'agrément sur dossier et de notre programme de mentorat. Évidemment, chaque fois que l'occasion se présente, nous n'hésitons pas à partager notre expertise dans ces domaines.

La présidente du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC), M^{me} Faith Cormier, m'a invité à prendre la parole à l'assemblée générale du CTTIC qui se tenait les 16 et 17 novembre 2013.

Comme je ne pouvais être présent, j'ai transmis un message écrit qui faisait part des activités de l'Ordre depuis un an. Le message a, semble-t-il, été bien accueilli.

Le président de l'Ordre maintient aussi des liens avec M^{me} Donna Achimov, présidente-directrice générale du Bureau de la traduction, employeur et donneur d'ouvrage majeur au Canada.

Sur la scène internationale

Le 23 octobre 2013, à Namur, en Belgique, j'ai rencontré M. Ludovic Piérard, président de la Chambre belge des traducteurs et interprètes, avec M. Dominique Jonkers, collègue belge qui avait organisé la réunion. Les discussions ont porté sur la situation de nos professions dans les deux pays. Conclusion : les enjeux semblent les mêmes des deux côtés de l'Atlantique, notamment en ce qui concerne la mondialisation des services et la baisse des tarifs.

À titre de membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT), l'Ordre aura une délégation officielle au prochain Congrès statutaire de l'organisme qui se tiendra en août 2014 à Berlin. Le Congrès statutaire sera suivi du XX^e Congrès mondial de la FIT ayant pour thème *Homme ou machine : le dilemme de la traduction. L'avenir des traducteurs, interprètes et terminologues*. La présidente de l'ATAMESL et moi-même avons rédigé une communication conjointe intitulée *États des lieux de la traduction au Québec*, qui sera présentée dans la section thématique « Pratique professionnelle et droits des traducteurs, interprètes et terminologues ».

Entre décembre 1996 et décembre 2002, l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (OTIAQ) était partie à une entente de coopération avec l'Instituto de Documentación e Información Científico-Técnica (IDICT) de Cuba. En décembre 2002, les partenaires

cubains ont voulu que l'entente soit conclue entre des organismes fédéraux. C'est ainsi que l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes (ACTI) et le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) ont signé l'Accord général de coopération entre l'ACTI et le CTIC. Or, l'OTTIAQ a toujours joué un rôle de premier plan dans l'organisation du Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Canada, pierre angulaire de l'accord, qui a lieu tous les deux ans à La Havane. Pour preuve, au dernier colloque, le président de l'OTTIAQ a été accueilli officiellement parmi les dignitaires. Et cette année encore, le thème a été décidé entre M. Luis Alberto González Moreno, président de l'ACTI, Johanne Boucher, trad. a., directrice générale de l'Ordre, Anne-Marie De Vos, trad. a., et moi-même. Avec l'aval du président de l'ACTI, j'ai donc soumis une proposition de convention tripartite au CTTIC. Outre l'intégration de l'OTTIAQ à titre de partie prenante, la différence majeure par rapport à l'accord précédent réside dans le fait que le CTTIC et l'OTTIAQ s'engagent à assumer à parts égales les dépenses d'un représentant au comité organisateur du colloque si ce représentant est à la fois membre de l'OTTIAQ et du CTTIC. Je suis donc très fier d'annoncer que la Convention générale de coopération entre l'ACTI, l'OTTIAQ et le CTTIC a été signée par toutes les parties et qu'elle est maintenant en vigueur.

DERNIER DEVOIR Remerciements

Tous ces devoirs, je ne pourrais les assumer adéquatement sans le soutien précieux des personnes suivantes :

Johanne Boucher, trad. a., directrice générale et responsable de l'accès à l'information, qui voit au suivi quotidien des activités de l'Ordre ainsi que des décisions du CA et du CE; elle n'est pas uniquement le bras droit du président, elle en est les yeux et les oreilles;

Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, qui permet au président de s'y retrouver dans le dédale des lois, codes, règlements, règles et politiques qui régissent notre fonctionnement et nos professions;

3. Rapport du président (fin)

Catherine Guillemette-Bédard, directrice – Communications et service à la clientèle, qui, dans un tourbillon incessant et rafraîchissant, est toujours là pour proposer des idées nouvelles;

Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, qui, dans une discrétion absolue, prépare tous les dossiers soumis au Comité de l'agrément et répond aux nombreuses questions des candidats;

Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires professionnelles, qui gère le tableau des membres et d'autres éléments de nos bases de données; ce n'est pas toujours drôle, mais elle le fait dans une bonne humeur qui ne se dément pas;

Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste, qui est toujours attentive à nos besoins;

Michael Hogan, secrétaire, nouveau venu à la permanence, mais qui est déjà indispensable;

les membres du CA, des personnes de grande qualité et de grande compétence, qui ont à cœur les intérêts du public, de l'Ordre et de ses membres;

les membres du CE, en particulier les deux vice-présidentes qui acceptent d'abattre beaucoup de travail, tout à fait bénévolement, pour la bonne marche de leurs secteurs respectifs;

les nombreux bénévoles qui composent les comités réglementaires, sans lesquels l'Ordre ne pourrait s'acquitter efficacement de son mandat de protection du public, ainsi que les divers comités et groupes de travail spécialisés, si essentiels au rayonnement de l'Ordre et aux services aux membres.

Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées. Si le président réussit à s'acquitter de ses devoirs (généralement) dans la bonne humeur, c'est en grande partie grâce à elles!

Le président,

Réal Paquette, trad. a.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (art. 5)

Président

Nom	Réal Paquette, trad. a.
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction	2013-06-20

Administrateurs

Nom	Entrée en fonction	Élu	Nommé
Sabine Davies, trad. a., int. a.	2012-06-21	x	
Shirley Fortier, trad. a.	2013-06-20	x	
Marcel Gagnon, trad. a.	2012-06-21	x	
Grant Hamilton, trad. a.	2012-06-21	x	
Greg Kelm, trad. a.	2013-06-20	x	
Manon Laganière, trad. a.	2013-06-20	x	
Suzanne Mondoux, trad. a.	2012-06-21	x	
André Montgiraud, trad. a.	2013-06-20	x	
Maurice Morand	2012-06-21		x
Caroline A. Morrissette, trad. a.	2012-06-21	x	
Pierre Murray, trad. a.	2013-06-20	x	
Manon Pageau, term .a.	2013-06-20	x	
Réal Paquette, trad. a.	2012-06-21	x	
Bruno Petrucci	2012-06-21		x
Pascal Roberge, urb.	2013-06-01		x
Gilles Rondeau, T.S.	2013-06-01		x
Telesforo Tajuelo, trad. a.	2012-06-21	x	

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Administrateurs élus selon la région à laquelle ils appartiennent

Nom de la région	Nombre
Capitale-Nationale	2
Montréal	7
Outaouais	2
Territoire du Québec	2

Administrateurs élus selon le secteur d'activité professionnelle auquel ils appartiennent

Nom du secteur d'activité professionnelle	Nombre
Interprétation	1
Terminologie	1
Traduction	11

Réunions

	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaires	1

Liste des employés de l'Ordre et leur fonction

Employé	Fonction
Bénédicte Assogba	Adjointe aux affaires professionnelles
Johanne Boucher, trad. a.	Directrice générale
Hélène Gauthier	Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Catherine Guillemette-Bédard	Directrice – Communications et service à la clientèle
Michael Hogan	Secrétaire
Pauline Pommet	Coordonnatrice à l'agrément
Diane Soulière	Secrétaire-réceptionniste

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données (du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)	2014-06-19
--	------------

Principales résolutions

Résolution autorisant le retrait de l'article 43 du Code de déontologie.
Résolution donnant le mandat au président de l'Ordre de négocier les modalités du nouveau contrat de travail avec la directrice générale.
Résolution adoptant les états financiers 2012-2013 et demandant d'en informer l'assemblée générale annuelle des membres, conformément à l'article 104 du Code des professions.
Résolution demandant de proposer à l'assemblée générale des membres de désigner le cabinet Roger Morin, CPA, CA, pour l'audit des comptes de l'Ordre pour 2013-2014, conformément à l'article 104 du Code des professions.
Résolution adoptant le budget 2013-2014.
Résolution proposant à l'assemblée générale annuelle l'approbation des cotisations suivantes : <ul style="list-style-type: none">◆ cotisation annuelle 2014-2015 des membres établie à 450 \$;◆ cotisation annuelle 2014-2015 des membres de moins de 30 ans établie à 165 \$ pour les deux premières années de leur agrément;◆ cotisation annuelle 2014-2015 des membres âgés de 65 ans et plus établie à 180 \$.
Résolution adoptant la Politique sur l'élaboration et la révision des politiques de l'Ordre.
Résolution adoptant la Politique sur les nominations et les renouvellements des mandats des membres de comités et groupes de travail.
Résolution adoptant la Politique sur les médias sociaux.
Résolution désignant Corrine Thirion-Dupuy, trad. a., Liza Beaulieu, trad. a., et Louise Brooks, trad. a., scrutatrices et Carole St-Pierre, trad. a., scrutatrice suppléante pour l'élection de l'administrateur représentant le secteur d'activité professionnelle en traduction de la région de la Capitale-Nationale.
Résolution adoptant le programme de surveillance générale pour l'exercice 2013-2014.
Résolution cooptant André Montgiraud, trad. a., Shirley Fortier, trad. a., Manon Laganière, trad. a., et Pierre Murray, trad. a., au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.
Résolution créant le Comité de planification stratégique 2014-2017, lui donnant le mandat de proposer au Conseil d'administration un plan stratégique pour une période de trois ans ainsi qu'un plan d'action également sur trois ans, au plus tard à la réunion du Conseil d'administration du 21 mai 2014 et nommant Johanne Boucher, trad. a., Linda Caron, trad. a., Monique C. Cormier, term. a., Silvia Divirgilio-Giroux, int. a., Dany Gagnon, trad. a., Marcel Gagnon, trad. a., Hélène Gauthier, Catherine Guillemette-Bédard, Manon Laganière, trad. a., Diane McKay, consultante, Caroline A. Morrisette, trad. a., et Réal Paquette, trad. a., membres du Comité.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Principales résolutions (suite)

Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour 2013-2014.

Résolution autorisant la directrice générale à faire modifier l'affichage des résultats de recherche dans le répertoire électronique de l'Ordre de sorte que, si plus de 20 membres répondent aux critères de la recherche, les noms des membres déjà affichés ne s'affichent pas de nouveau lors des relances d'une même recherche.

Résolution renouvelant le mandat de Michelle Gosselin, trad. a., au poste de syndique adjointe pour deux ans.

Résolution confiant le mandat suivant au Comité du programme du congrès :

- ◆ Proposer au Conseil d'administration de l'OTTIAQ la thématique des deux ou trois prochains congrès annuels de l'Ordre en lien avec le plan stratégique de celui-ci, avec les enjeux de l'heure de la profession ou avec des technologies émergentes ou des recherches de pointe;
- ◆ Définir les critères de sélection des communications recherchées (respect du thème, représentativité des trois professions, des travailleurs autonomes et des salariés, présentation axée sur les praticiens, p. ex.);
- ◆ Préparer un appel à communications, évaluer les résumés des communications proposées en fonction des critères, élaborer le programme selon les communications retenues, finaliser le thème et assurer la rédaction et la révision du programme;
- ◆ Étudier la possibilité de publication d'actes en ligne et, le cas échéant, en déterminer les modalités;
- ◆ Assurer une relève au sein du Comité pour renouveler celui-ci, au moins partiellement, tous les deux ans et répartir les fonctions du Comité du programme du congrès et de la directrice – Communications et service à la clientèle.

Résolution adoptant la Politique sur la constitution et le fonctionnement des comités non réglementaires.

Résolution nommant Suzanne Mondoux, trad. a., membre du Comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 30 avril 2015.

Résolution adoptant les projets de *Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et de *Règlement modifiant le Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, et demandant à la secrétaire de l'Ordre de les transmettre à l'Office des professions dans les plus brefs délais.

Résolution nommant Sébastien St-François, trad. a., responsable du Comité du programme du congrès pour un mandat se terminant le 30 avril 2015.

Résolution adoptant la description du champ d'exercice en traduction et mandatant le président de la transmettre à l'Office des professions du Québec.

Résolution adoptant l'orientation générale, les axes d'intervention et les énoncés d'identité (raison d'être, mission, vision et valeurs de l'Ordre) pour le plan stratégique 2014-2017.

4. Rapport des activités du Conseil d'administration (fin)

Principales résolutions (fin)

Résolution déterminant de tenir une réunion extraordinaire du Conseil d'administration d'une journée sur la structure de gouvernance élaborée par le Comité de gouvernance et d'éthique et demandant de consulter les membres du Conseil d'administration par *Doodle* quant à la date de la réunion.

Résolution permettant :

- ◆ de réduire le nombre d'administrateurs élus à huit et le nombre d'administrateurs nommés à trois;
- ◆ d'abolir le Comité exécutif;
- ◆ de créer le Comité d'appel;
- ◆ de créer le Comité des ressources humaines;
- ◆ de créer le Comité d'audit;
- ◆ d'abolir le Comité des finances;
- ◆ d'abolir le poste de trésorier;
- ◆ de créer un poste de président-directeur général;
- ◆ d'attribuer des jetons de présence aux administrateurs élus, pour les réunions du Conseil d'administration;
- ◆ de verser une rétribution aux vice-présidents de l'Ordre;
- ◆ d'alléger les responsabilités du président du Conseil d'administration de l'Ordre;
- ◆ d'apporter les modifications nécessaires aux règlements, résolutions et politiques de l'Ordre en conséquence, s'il y a lieu;
- ◆ de donner le mandat à la direction générale de mettre en œuvre la présente résolution.

Résolution donnant le mandat au Comité de gouvernance et d'éthique d'étudier la possibilité de créer un comité ou un poste d'ombudsman pour le traitement des plaintes des membres.

Résolution adoptant les recommandations du Comité sur la réserve d'actes et mandatant le président de transmettre le mémoire sur la réserve d'actes en traduction à l'Office des professions du Québec.

Résolution adoptant le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2014.

Résolution adoptant les Règles de pratique en interprétation.

Résolution créant une nouvelle catégorie administrative et la nommant « aspirant ».

5. Rapport des activités du Comité exécutif (art. 6)

Liste des membres

Nom	Fonction
Réal Paquette, trad. a.	Président
Caroline A. Morrissette, trad. a.	1 ^{ère} vice-présidente, Affaires professionnelles
Manon Laganière, trad. a.	2 ^{ème} vice-présidente, Communications
Suzanne Mondoux, trad. a.	Trésorière
Bruno Petrucci	Administrateur nommé

Réunions

	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaires	0

Principales résolutions

Résolutions accordant ou refusant l'agrément ou l'ajout de combinaisons de langues aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions.
Résolutions accordant la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.
Résolution radiant du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2013-2014.
Résolutions accordant des congés de cotisation pour cause de maladie.
Résolutions recommandant la candidature de François Abraham, trad. a., pour le prix Mérite du CIQ.
Résolution renouvelant les mandats d'Hélène Gauthier comme secrétaire du Conseil de discipline et de Jeanne Duhaime, trad. a., comme membre du Comité d'inspection professionnelle pour une durée illimitée, et nommant Émilie Sabourin, trad. a., membre du Comité de la formation continue pour deux ans et Joachim Lépine, trad. a., responsable du Comité de la formation continue.
Résolution permettant de fusionner le Comité des communications et le Groupe de travail sur la valorisation des professions pour créer le Comité de la valorisation et des communications, dont le mandat reste celui du Comité des communications adopté par le Conseil d'administration le 23 janvier 2013.
Résolution nommant François Gauthier, trad. a., responsable du Comité de la valorisation et des communications.
Résolution permettant de remplacer, à partir de janvier 2014, le Comité congrès par le Comité du programme du congrès.

5. Rapport des activités du Comité exécutif (fin)

Principales résolutions (fin)

Résolution renouvelant les mandats des membres du Comité consultatif sur les assurances, du Groupe de travail sur la pratique professionnelle, du Comité de l'agrément, du Conseil d'arbitrage des comptes, du Comité de la formation continue, du Comité de révision, du Comité des terminologues, du Comité des interprètes, du Comité de recrutement, du Comité de rédaction de *Circuit*, du Comité des prix, du Comité sur la réserve d'actes, du Comité de gouvernance et d'éthique et des inspecteurs-conseils jusqu'au 30 avril 2015, ainsi que le mandat des membres du Comité de la formation jusqu'au 30 avril 2016; nommant François Abraham, trad. a., François Gauthier, trad. a., Marie-Geneviève LeBrun, trad. a., Dominique Bohbot, trad. a., Antoine Raimbert, trad. a., Lucie Leblanc, trad. a., et Mélina Boucher, étudiante inscrite, membres du Comité de la valorisation et des communications jusqu'au 30 avril 2015; nommant Marielle Hébert, trad. a., term. a., membre du Comité d'inspection professionnelle pour une durée illimitée et nommant François Abraham, trad. a., responsable du Comité de la valorisation et des communications.

Résolution nommant Carole St-Pierre, trad. a., scrutatrice et Sylvain Beauchamp, trad. a., scrutateur suppléant.

Résolution adoptant les nouvelles modalités de la cellule de communication.

Résolution mandatant le président d'informer la directrice générale des résultats de son évaluation.

Résolution nommant Marie-Claire Dugas, étudiante inscrite, au Comité de recrutement jusqu'au 30 avril 2015.

Résolution décernant les prix Relève OTTIAQ à Daniel Noebert (Université du Québec en Outaouais), Jane Gatensby (Université Concordia), Chloé Robidoux (Université de Montréal), Simon Beaulieu Gélinas (Université de Sherbrooke) et Gene Godbout (Université du Québec à Trois-Rivières) et décernant les prix Excellence OTTIAQ à Anne Ory (Université du Québec en Outaouais), Benoît Gatineau (Université Concordia), Jonathan Denis (Université de Montréal), Stéphan Demers (Université de Sherbrooke) et Amélie Rochette (Université du Québec à Trois-Rivières).

Résolution adoptant les Règles de pratique en terminologie.

Résolution prolongeant le mandat de Linda Caron, trad. a., au Comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 28 novembre 2015.

Résolution nommant Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., Sonia Corbeil, Marielle Hébert, trad. a., term. a., Barbara McClintock, trad. a., Edlyne Pierre-Louis, trad. a., et Elaine Potvin, trad. a., membres du Comité du programme du congrès jusqu'au 30 avril 2015.

Résolutions nommant Jean-Charles Daoust, trad. a., Chantal Boucher, trad. a., et Anastasia Bourlakova, trad. a., inspecteurs-conseils pour un mandat se terminant le 30 avril 2015.

Résolution nommant Isabelle Veilleux, trad. a., et Danielle Jazzar, trad. a., membres du Comité de rédaction de *Circuit* pour un mandat se terminant le 30 avril 2015.

Résolution modifiant les rubriques du forum de discussion de l'OTTIAQ.

6. Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique



Linda Caron, trad. a.

Responsable du Comité de gouvernance et d'éthique

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil d'administration le 28 novembre 2012, soit d'élaborer une proposition de structure de gouvernance et de gestion de l'Ordre, le Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) a examiné en profondeur l'organisation de l'Ordre, le rôle des instances et les possibilités de rétribution des administrateurs élus en vue d'assurer le fonctionnement optimal de l'OTTIAQ, de prévoir la relève et d'être proactif en matière de gouvernance.

Les membres du CGE, en l'occurrence Linda Caron, trad. a. (responsable), Maurice Morand (administrateur nommé), François Abraham, trad. a. (remplacé par Suanne Mondoux, trad. a., à compter de décembre 2013), ont tenu dix réunions durant l'exercice 2013-2014. Johanne Boucher, trad. a., directrice générale, a agi comme soutien au CGE, sans droit de vote.

Après une analyse détaillée des besoins et des ressources de l'Ordre, la responsable du CGE a présenté la recommandation du Comité durant une réunion extraordinaire du Conseil d'administration, le 15 février 2014. Dans une résolution, le Conseil d'administration a adopté la recommandation du CGE, qui consiste principalement à réduire le nombre d'administrateurs élus et nommés (qui passera de 17 à 11 en tout), à prévoir des jetons de présence pour tous les administrateurs, à limiter le nombre de mandats consécutifs des élus, à abolir le Comité exécutif et le Comité des finances, à créer le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines et le Comité d'appel (pour les dossiers d'agrément refusés et portés en appel), à créer le poste de président-directeur général (en remplacement du poste de directeur général) et à mieux répartir les tâches entre ce nouveau poste et celui de

président du Conseil. La mise en œuvre de ces changements, confiée à la directrice générale, a été amorcée en février et passe notamment par la modification de règlements que l'Office des professions du Québec doit approuver. L'échéancier ne nous appartient donc pas complètement.

En matière de gouvernance courante, pour ainsi dire, le CGE a également recommandé au Conseil d'administration l'adoption de quatre politiques, en l'occurrence la Politique sur l'élaboration et la révision des politiques de l'Ordre, la Politique sur les nominations et les renouvellements des mandats des membres de comités et groupes de travail, la Politique sur l'utilisation des médias sociaux et la Politique sur la constitution et le fonctionnement des comités non réglementaires. Les trois premières ont été adoptées par le Conseil d'administration le 22 mai 2013 et la quatrième, le 27 novembre 2013.

Je remercie très sincèrement les membres du Comité de gouvernance et d'éthique ainsi que la directrice générale pour l'énergie et le sérieux qu'ils ont mis à la tâche, qui était tout sauf mince!

La responsable du Comité de gouvernance et d'éthique,

Linda Caron, trad. a.

7. Rapport des activités du Comité sur la réserve d'actes



Donald Barabé, trad. a.

Responsable du Comité sur la réserve d'actes

En mars 2009, dans la foulée de la mise à jour du système professionnel québécois entreprise par l'Office des professions du Québec (OPQ), l'OTTIAQ a présenté un mémoire dans lequel il demandait à l'OPQ le renforcement des titres de traducteur, d'interprète et de terminologue agréés, la réserve de certains actes pour les traducteurs agréés ainsi que la création des titres d'interprète de conférence agréé, d'interprète judiciaire agréé et d'interprète communautaire agréé.

Dans sa réponse, l'OPQ a rejeté la première requête de l'OTTIAQ, à savoir le renforcement des titres, estimant que ceux-ci servaient leur objectif. L'Office s'est cependant montré ouvert aux deux autres demandes de l'Ordre, sous réserve de précisions dans le cas de la deuxième (actes à réserver) et de travaux de fond dans le cas de la dernière (titres d'interprète).

L'OTTIAQ a créé le Comité sur la réserve d'actes et lui a donné le mandat de produire un nouveau mémoire destiné à l'OPQ. Le Comité a présenté une ébauche du mémoire au Conseil d'administration de l'Ordre, qui en a accepté les grands principes. Le Comité met actuellement la dernière main au mémoire, qui devrait être transmis ce printemps à l'OPQ.

L'objectif visé :

- ◆ obtenir la réserve de certains actes pour les traducteurs agréés.

Les retombées attendues :

- ◆ la modernisation du champ d'exercice de la profession;
- ◆ l'inscription d'actes réservés aux traducteurs agréés dans le Code des professions;
- ◆ une meilleure reconnaissance de la profession.

Les prochaines étapes :

- ◆ à définir en fonction de la réponse de l'OPQ.

Le responsable du Comité sur la réserve d'actes,

Donald Barabé, trad. a.

8. Rapport de la directrice générale



Johanne Boucher, trad. a.
Directrice générale de l'OTTIAQ

PREMIER TRIMESTRE

Clôre l'exercice précédent...

Pour la permanence de l'OTTIAQ, tout nouvel exercice s'amorce avec des activités qui ont pour but d'amener à sa conclusion l'exercice précédent. En effet, dès le début d'avril, nous fermons les livres : nous compilons les statistiques nécessaires à la production du rapport annuel, nous organisons la Cérémonie de remise des permis de port de titre pour les membres agréés en cours d'exercice, nous travaillons avec les auditeurs externes à la production des états financiers et, finalement, nous organisons l'assemblée générale annuelle. L'OTTIAQ n'arrête pas pour autant de fonctionner.

... Tout en amorçant le suivant

Dès le mois d'avril, la période des mises en candidature aux postes d'administrateur bat son plein en parallèle avec la période des évaluations annuelles du personnel et de l'établissement des objectifs individuels pour l'exercice qui commence. C'est à ce moment que la direction générale fait le point sur les forces et faiblesses de son équipe par rapport aux stratégies de l'Ordre. Cette démarche m'a conduite à revoir et à modifier la structure de l'équipe afin de mieux équilibrer les tâches, ainsi qu'à fournir aux ressources clés des occasions de se développer, des aptitudes à approfondir et une motivation renouvelée. C'est pourquoi Catherine Guillemette-Bédard a été promue au poste de directrice – Communications et service à la clientèle, tandis qu'Hélène Gauthier assume dorénavant la fonction de directrice – Affaires professionnelles en plus de celle de secrétaire de l'Ordre.

Le premier défi que doivent relever ces cadres devenues gestionnaires consiste à organiser et superviser le travail de la réceptionniste-secrétaire, Diane Soulière, pour le service à la clientèle, et celui de la coordonnatrice à l'agrément, Pauline Pommet, et de l'adjointe, Bénédicte Assogba, dans le secteur Affaires professionnelles.

Naturellement, la délégation des tâches de gestion du personnel aux deux directrices s'accompagne, pour moi, de l'obligation d'encadrement, de formation et de soutien. L'annonce de la restructuration a été faite à l'interne au début du mois de juin et la nouvelle équipe de direction a consacré une bonne partie de l'été à remanier les descriptions de tâches, à établir les objectifs individuels et à communiquer le fruit de ces réflexions aux personnes concernées.

Cette réflexion m'a aussi fait voir que notre équipe souffrait d'un manque de personnel de soutien administratif. Nous passions toutes beaucoup trop de temps à des tâches administratives alors qu'une personne formée et expérimentée dans ce type de travail pouvait faire cela en un tournemain et, qui plus est, mieux que nous. J'ai donc embauché en septembre un secrétaire, Michael Hogan, grâce à qui nous sommes toutes plus efficaces puisque nous avons plus de temps à consacrer à nos dossiers et à nos projets.

Les dossiers juridiques de l'Ordre m'ont également occupée, tant en mai, lorsque j'ai participé à une journée de conférence de règlement à l'amiable à la Cour supérieure, que pendant le reste de l'année, alors qu'il m'a fallu gérer les demandes adressées aux diverses instances de l'Ordre.

8. Rapport de la directrice générale (suite)

Pour que l'Ordre prenne sa place dans le monde professionnel, j'ai participé avec le président au groupe de réflexion sur la gouvernance du Conseil inter-professionnel du Québec (CIQ), en vue d'apporter des modifications au Code des professions. Les réunions de ce groupe ont eu lieu pendant l'été et l'automne, puis ses recommandations ont été formalisées et transmises à l'Office des professions du Québec durant l'hiver 2014. Ces rencontres nous ont offert l'occasion de faire profiter le CIQ de notre expérience et surtout d'apprendre de celle des dirigeants des autres ordres professionnels afin d'appliquer ces enseignements à notre propre réflexion sur la gouvernance.

Toujours dans les premiers mois de l'exercice 2013-2014, notre contrôleuse et moi avons rencontré Nathalie Cartier, trad. a., term. a., et Jean-François Joly, trad. a., afin de faire une mise au point sur les tâches comptables que l'Ordre assume pour soutenir le Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers (PAL). Nous nous sommes entendus sur l'aménagement de certaines procédures et les avons mises en œuvre dès le mois suivant.

Sur le plan du rayonnement et du leadership, à la suite des rencontres d'avril et de septembre de la Table de concertation des dirigeants d'associations et d'organismes langagiers, l'Ordre a pris l'engagement d'être présent et de participer au premier congrès de langagiers organisé par l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL), les 25 et 26 mai.

DEUXIÈME TRIMESTRE

Lancer de nouveaux projets...

Puis, pendant l'été, j'ai lancé deux projets. D'abord, avec la société Minasu, nous avons amorcé l'analyse des améliorations à apporter au site d'inscription en ligne, certaines rendues nécessaires par la désuétude des logiciels et du système d'exploitation et d'autres visant à simplifier le processus de paiement de la cotisation annuelle pour les membres. Le projet a été réalisé à l'automne et les tests en hiver, puis le site était fin prêt pour la période de renouvellement des cotisations de 2014-2015.

Ensuite, dès la fin juillet, je me suis mise en quête de membres pour former le Comité de planification stratégique 2014-2017. Après avoir embauché M^{me} Diane McKay, consultante, pour accompagner le Conseil d'administration et le Comité dans cette démarche, nous avons convenu, avec le président, du profil des personnes à recruter. Dès septembre, le Comité était constitué et les rencontres se sont tenues tout l'automne.

... Tout en soutenant le Conseil d'administration

En août, comme chaque année, j'ai donné une formation aux nouveaux administrateurs élus afin de les familiariser avec leurs devoirs et responsabilités et avec le fonctionnement des instances de l'Ordre pour qu'ils soient prêts dès septembre à participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et, pour certains, du Comité exécutif. La collaboration entre le président et la direction générale, déjà bien établie depuis l'élection de Réal Paquette, trad. a., en 2012, nous a permis à tous les deux de gérer de plus en plus efficacement les différents dossiers du Conseil d'administration comme les dossiers de relations publiques et de relations médias. Je veux insister ici sur l'attention que M. Paquette porte aux intérêts de l'Ordre, sur le temps et l'expérience dont il fait profiter l'équipe permanente, sur son leadership inspirant et sur la qualité de sa contribution au fonctionnement des instances. Nous lui en sommes tous redevables.

TROISIÈME TRIMESTRE

Participer à l'avancement des projets...

Mon automne a été ponctué des rencontres, entre autres, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité sur la réserve d'actes. Ces deux comités ont été particulièrement actifs, car les résultats attendus de leurs travaux sont au cœur des aspirations de l'Ordre. Les rapports des activités de ces comités contiennent plus de renseignements sur leurs travaux.

Toujours dans le but de faire rayonner nos professions, j'ai participé en septembre à un déjeuner organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui avait pour but de faire connaître les occasions d'affaires au Mexique. J'ai profité de cette rencontre d'affaires

8. Rapport de la directrice générale (suite)

pour remettre en mains propres aux entrepreneurs d'ici et aux membres de la délégation mexicaine des documents conçus expressément pour faire connaître les services offerts par nos membres et leurs compétences.

À l'extérieur de l'OTTIAQ, les recommandations des groupes de travail du CIQ ont été mises en commun à l'occasion d'une réunion extraordinaire et d'une assemblée ordinaire du CIQ, puis transmises à l'Office des professions afin que celui-ci propose au gouvernement des modifications à la loi qui encadre tous les ordres professionnels, le Code des professions. Bon nombre des recommandations visent à rendre les articles du Code plus précis afin d'en uniformiser l'interprétation, par exemple en ce qui concerne l'affirmation du statut d'administrateur du président du Conseil d'administration. D'autres recommandations visent à moderniser les structures d'encadrement afin de les rendre plus efficaces, en donnant par exemple au syndicat la possibilité d'émettre des lettres d'avertissement. Quand le gouvernement du Québec adoptera le projet de loi sur la refonte du Code des professions, nous serons en mesure de constater l'ampleur de l'influence que les dirigeants des ordres ont pu exercer.

... Tout en gérant la permanence

Sur le plan de la gestion opérationnelle, nous avons travaillé avec la société qui a conçu et qui héberge notre site Web afin d'évaluer le coût et le temps nécessaires pour faciliter la recherche dans le répertoire en ligne et améliorer l'interface d'affichage des résultats. Le projet a été approuvé et les nouvelles interfaces ont été mises en ligne en février. Les membres qui choisissent cette vitrine sont d'ores et déjà en mesure d'en évaluer les retombées.

En matière de gestion des ressources humaines, comme la formation continue de l'équipe permanente est une priorité, les deux nouvelles directrices ont suivi des cours visant à les aider à mieux intégrer leurs nouvelles responsabilités de gestion. Parlant de formation continue et dans l'optique de proposer des services avantageux à nos membres, une entente de partenariat avec l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ), accordant aux membres de l'OTTIAQ le tarif des

Adm. A. lorsqu'ils s'inscrivent à des activités de formation offertes par l'OAAQ, a été conclue. Les détails de cette entente et de celles conclues antérieurement avec l'Association canadienne des réviseurs (ACR), l'ATAMESL et le Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) se trouvent sur notre site Web, à l'onglet Formation.

Chaque année, en novembre, la permanence est particulièrement fébrile puisque c'est le mois où toutes les activités préparatoires au Congrès annuel de l'Ordre culminent. Des défis organisationnels, matériels et logistiques doivent être résolus quotidiennement. Le succès de cet événement phare en dépend. Puis, dès le lendemain, nous entamons la réflexion et l'organisation du prochain congrès en prenant en compte les commentaires reçus et en faisant le bilan de notre expérience collective. Je me dois de souligner ici le leadership, le sens de l'organisation, l'enthousiasme et le dévouement dont fait preuve, année après année, Catherine Guillemette-Bédard dans la gestion de ce projet d'envergure. Toujours à ce chapitre et en prévision de la tenue de notre prochain événement au Palais des congrès de Montréal, la directrice – Communications et service à la clientèle et moi avons profité d'une activité organisée au Palais sur le *branding* pour visiter les lieux et rencontrer les responsables de notre dossier.

QUATRIÈME TRIMESTRE Gérer la fin d'exercice...

En décembre et en janvier, les dernières étapes du projet de modernisation du site d'inscription en ligne (pour le paiement annuel des cotisations) ont exigé une participation importante de certaines employées aux tests et à la révision linguistique. J'en profite ici pour remercier Yvon Dugal, trad. a., qui a révisé la version française de ce site. C'est Hélène Gauthier, en sa qualité de secrétaire de l'Ordre, qui a piloté ce projet avec efficacité et rigueur.

La direction amorce toujours le dernier trimestre d'un exercice en faisant le point sur l'état des ressources financières, matérielles et humaines afin de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à l'Ordre d'atteindre ses objectifs.

8. Rapport de la directrice générale (fin)

... Tout en préparant le prochain exercice

Cette année, en vue de cette préparation, une responsable des communications a été recrutée en prévision du congé de maternité de Catherine Guillemette-Bédard. L'expiration du contrat de services comptables avec M^{me} Luminita Novac, CPA, CGA, a fourni à la direction l'occasion de revoir les besoins de l'Ordre en la matière et d'évaluer de nouvelles offres de service.

Finalement, au moment de clore l'exercice et d'écrire ces lignes, les deux grands projets que sont la planification stratégique 2014-2017 et la restructuration des mécanismes et des postes de gouvernance

de l'Ordre en sont presque arrivés à leur conclusion. Il reviendra donc en grande partie à la direction générale et à l'équipe permanente de mettre en œuvre les plans d'action découlant des décisions prises par le Conseil d'administration dans ces deux dossiers.

Soyez assurés que ce travail, qui sollicitera les aptitudes de leader de chacun des membres de l'équipe, leur engagement responsable et leur professionnalisme, sera mené avec enthousiasme et dévouement. Ces valeurs animent nos employés et c'est par ces mots que je veux souligner leur apport inestimable au succès de l'Ordre.

La directrice générale,

Johanne Boucher, trad. a.

9. Rapport des activités relatives à l'accès à l'information

Nature des demandes d'accès	Information financière
Nombre de demandes d'accès	1
Traitées dans les 20 jours	1
Traitées dans les 30 jours	0
Nombre de demandes refusées	1, en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'accès à l'information
Nombre de demandes acceptées	0
Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées	0
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	0
Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	0
Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel	Nous avons déplacé la page de notre site Web sur le processus de demande d'accès à l'information de manière à ce qu'elle soit plus facile à trouver et à consulter.

10. Rapport de la secrétaire de l'Ordre



Hélène Gauthier
Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'administration a adopté deux projets de règlement et les a transmis à l'Office des professions du Québec.

Le projet de Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec propose d'apporter des modifications à la formulation de certains articles qui prennent en compte les dispositions introduites au Code des professions par le projet de loi 75. Ce projet comprend également une demande de retrait de l'article 43 du Code de déontologie, qui interdit aux membres d'utiliser des témoignages de clients dans leur publicité.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec propose de faire passer de deux à un seul le nombre d'interprètes agréés siégeant au Comité, vu

le nombre restreint de membres exerçant la profession d'interprète. Rappelons que ce règlement prévoit actuellement qu'au moins un traducteur agréé, un terminologue agréé et deux interprètes agréés (un interprète de conférence et un interprète judiciaire) siègent au Comité d'inspection professionnelle, composé de cinq membres.

Pour ce qui est de l'exercice en société, cette année, six nouveaux membres ont soumis une déclaration selon laquelle ils exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions.

La secrétaire de l'Ordre,

Hélène Gauthier

11. Rapport du secteur Affaires professionnelles



Caroline A. Morrissette, trad. a.
Vice-présidente, Affaires professionnelles

Le secteur Affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment la formation initiale, le mentorat, l'agrément, l'inspection professionnelle et la formation continue. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres possèdent les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à tous les membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au secteur Affaires professionnelles : la directrice – Affaires professionnelles, la coordonnatrice à l'agrément et l'adjointe aux affaires professionnelles. Encore cette année, elles ont eu à traiter plusieurs dossiers et se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 108 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues au cours de l'exercice. Elle a également organisé trois séances de formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

La coordonnatrice à l'agrément et l'adjointe aux affaires professionnelles ont effectué plusieurs jumelages pour le programme de mentorat qui gagne de plus en plus en popularité. Ainsi, au cours de l'exercice, 31 nouveaux jumelages ont été mis sur pied. La directrice – Affaires professionnelles a donné la formation à sept nouveaux mentors. De plus, elle a fait une présentation sur le mentorat à la journée de formation du Conseil interprofessionnel du Québec en mai dernier. L'Ordre est toujours à la recherche de mentors afin de mieux répondre à la demande croissante de candidats au programme de mentorat.

Du côté de la formation initiale, la directrice – Affaires professionnelles a participé au recensement des cours des différents programmes offerts en traduction, en

terminologie et en interprétation afin de permettre au Comité de la formation d'en faire l'analyse et le classement.

En ce qui concerne la formation continue, la directrice – Affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue offerts en salle et en ligne, et organisé la journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre de même que des ateliers de formation continue offerts en entreprise. En collaboration avec la directrice – Communications et service à la clientèle, elle a capté certaines formations pour la Formathèque OTTIAQ et a établi un nouveau modèle de bulletin mensuel transmis aux utilisateurs de la plateforme. La directrice – Affaires professionnelles a également élaboré un sondage sur la formation continue ainsi qu'un plan de promotion et un plan d'élaboration des formations avec le Comité de la formation continue. Elle a de plus participé aux travaux du Comité directeur de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Du côté de l'inspection professionnelle, la directrice – Affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et l'adjointe aux affaires professionnelles a coordonné les inspections. La directrice – Affaires professionnelles a aussi participé aux travaux du Comité des interprètes agréés et du Comité de planification stratégique.

11. Rapport du secteur Affaires professionnelles (fin)

Je tiens à souligner plus particulièrement cette année les efforts et les travaux du Comité des interprètes agréés. Il y a deux ans déjà, ce comité a été mis sur pied et la responsabilité en a été confiée à Sabine Davies, trad. a., int. a. Je suis fière du travail que les membres ont accompli à ce jour. En effet, ils ont fait preuve d'assiduité, de rigueur et de constance pour élaborer les règles de pratiques en interprétation. Je leur accorde une mention toute spéciale. Aussi, je souhaite féliciter les membres de

tous les comités du secteur Affaires professionnelles qui donnent temps et énergie à l'Ordre chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Un organisme de réglementation comme le nôtre peut s'estimer heureux de compter sur des employés professionnels et des membres dévoués. Permettez-moi encore une fois cette année de vous remercier chaleureusement. Sans vous, nous ne pourrions pas accomplir autant de travail, ni porter aussi fièrement nos titres.

La vice-présidente, Affaires professionnelles,

Caroline A. Morrissette, trad. a.

12. Rapport des activités du Comité de la formation (art. 7)

Liste des membres

Nom	Fonction
Johanne Boucher, trad. a.	Présidente
Réal Paquette, trad. a.	Vice-président
Catherine Leclerc	Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Jesus Jimenez-Orte	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
Egan Valentine, trad. a.	Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Réunions

	Nombre
	2

Provenance des membres

	Nombre
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	2
Fédération des cégeps	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	1
Membres de l'Ordre	2
Autres	0

Conclusions du rapport de ses constatations, s'il y a lieu, et conclusions de ses avis

	Nombre
Conclusions du rapport de ses constatations	0
Conclusions de ses avis	0

13. Rapport des activités du Comité de l'agrément



Maria Duarte, trad. a.
Responsable du Comité de l'agrément

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à neuf reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose également de Pauline Pommet, secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'agrément, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Lynn Plaice, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 108 dossiers, dont 107 demandes d'agrément et une demande d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

La responsable du Comité de l'agrément,

Maria Duarte, trad. a.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (art. 10)

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	9	30	0	15
en Ontario	1	1	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

* Certaines demandes de permis ont été reçues les années précédentes et ont été acceptées cette année.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre*			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
C a n a d a	au Québec	1	2	0	1
	en Ontario	0	1	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	1	0	0
U E	en France	0	2	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
A i l l e u r s	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	4	1	0	4
	Total hors du Canada	4	3	0	4

* Certaines demandes de permis ont été reçues les années précédentes et ont été acceptées cette année.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre*			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
C a n a d a	au Québec	11	25	0	10
	en Ontario	0	1	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	1	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	2	0	0
U E	en France	1	3	0	1
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
A i l l e u r s	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	1	2	0	1
	Total hors du Canada	2	5	0	2

* Certaines demandes de permis ont été reçues les années précédentes et ont été acceptées cette année.

14. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (fin)

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
C a n a d a *	en Ontario	5	0	0	5
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1	1	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	1	0	5
U E	en France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
A i l l e u r s	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	1
ayant amorcé le processus	5

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Règlement pris en vertu de 94 q)

15. Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (art. 9)

Demandes de délivrance

	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8	6	0	2
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

* Certains permis ont été accordés les années précédentes et sont donc toujours valides.

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (art. 8)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre*			
	reçues	acceptées	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	3	0	2
hors du Canada	6	5	0	6

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

14

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre*				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	1	0	0
hors du Canada	1	1	0	0	1

* Certaines demandes de permis ont été reçues les années précédentes et acceptées cette année.

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres - Cours et échantillons	1	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis 3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	2	1	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0

16. Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (fin)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	1	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec 2

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

17. Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (art. 11)

Montant prévu par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Montant prévu de la garantie complémentaire pour les sociétés	1 000 000 \$
Nombre de membres ayant bénéficié d'une exemption	582
Nombre de réclamations individuelles	1

18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (art. 13)

Liste des membres du Comité d'inspection professionnelle

Membre	Fonction
Carole Trottier, trad. a., term. a.	Présidente
Jean-Jacques Lavoie, trad. a.	Vice-président
Jeanne Duhaime, trad. a.	Membre
Marielle Hébert, trad. a., term. a.	Membre

Responsable de l'inspection professionnelle Hélène Gauthier

Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle 4

Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession? Oui

Vérification

	Nombre
Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	75
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	75
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	75
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	34
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire (autoévaluation)	41

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

18. Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (fin)

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)

0

19. Rapport des activités du Comité de la formation continue (art. 14)

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Initiation à la localisation	7	9
Effective Translation of Financial Marketing	3	6
Traduction technique I	6	6
L'autorévision (automne 2013)	7	18
Be a Better English Translator of Ads and Business Texts	6	13
Vous avez dit « anglicismes »?	3	11
L'autorévision (hiver 2014)	7	12
Le couple réviseur-révisé : comment entretenir la flamme linguistique	1,5	22
Les mémoires de traduction : notions de base	6	4
Les mémoires de traduction : atelier pratique	6	1
Legal Translation Update	6	5
Formathèque OTTIAQ (toutes les formations en ligne)	s.o.	100

L'Ordre a-t-il un règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions?

Non

Activités de formation continue obligatoire

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
s.o.	0	0

Sanctions imposées découlant du défaut de suivre des activités de formation continue obligatoire

Nature de la sanction	Nombre
s.o.	0

20. Rapport des activités du syndic (art. 15)



Sébastien St-François, trad. a.
Syndic de l'OTTIAQ

Le bureau du syndic a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des dispositions du Code des professions ainsi que du Code de déontologie et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé du syndic, Sébastien St-François, trad. a., et de Michelle Gosselin, trad. a., syndique adjointe.

Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le syndic informe, par le présent rapport, les membres de l'Ordre que, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le bureau a été saisi de six nouvelles demandes d'enquête touchant un total de huit membres. À ces six dossiers traités en 2013-2014, il faut ajouter une demande reçue en 2012-2013, dont le dossier n'a été fermé qu'en avril 2013.

Les demandes d'enquête portaient sur les sujets suivants :

- ◆ Article 13 du Code de déontologie – Plainte portée par un membre du public contre un trad. a. pour avoir altéré les originaux dans le cadre d'un mandat de traduction de documents officiels
- ◆ Articles 7 et 32a) du Code de déontologie – Membre du public ayant dénoncé des communications irrespectueuses par courriel de la part d'un trad. a. auquel la plaignante avait demandé des renseignements en vue de faire traduire un document
- ◆ Articles 7, 10, 28 et 35 du Code de déontologie – Plainte pour diffamation verbale portée par un membre contre deux autres membres qui auraient tenu des propos défavorables sans un motif valable

et susceptibles de ternir la réputation du plaignant (plainte abandonnée par la suite)

- ◆ Articles 26 à 30 du Code de déontologie – Membre du public alléguant qu'une trad. a. n'a pas respecté son devoir de confidentialité dans le cadre d'un mandat de traduction de documents officiels lui ayant été confié
- ◆ Articles 37 à 44 du Code de déontologie – Plainte portée par un membre du public contre une trad. a. pour fausse publicité (plainte abandonnée par la suite)
- ◆ Articles 8, 11 et 15 du Code de déontologie – Plainte portée par un membre du public contre deux trad. a. pour omissions/erreurs d'éléments significatifs dans la langue d'arrivée par rapport à la langue de départ (dossier transmis au Comité d'inspection professionnelle)

Dans les six cas, aucune plainte n'a été déposée devant le Conseil de discipline de l'OTTIAQ (un de ces dossiers a été transmis au Comité d'inspection professionnelle).

Le bureau du syndic n'a été saisi d'aucune demande de conciliation au cours de la période couverte par le présent rapport. Par ailleurs, le syndic a répondu à huit demandes de renseignements émanant de membres du public et à deux demandes de renseignements émanant de membres de l'Ordre.

20. Rapport des activités du syndic (fin)

Le 9 mai 2013, le syndic et la directrice générale, Johanne Boucher, trad. a., ont assisté à une demi-journée de formation du Conseil interprofessionnel du Québec sur les relations entre le président, le directeur général et le syndic d'un ordre professionnel.

Le syndic,

Sébastien St-François, trad. a.

21. Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (art. 16)

Liste des membres du Conseil d'arbitrage des comptes ayant siégé

Membre	Fonction
Johanne Leclerc, trad. a.	Présidente
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.	Membre
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Demandes de conciliation

	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0

Nombre de demandes d'arbitrage reçues 0

Nombre d'audiences du Conseil d'arbitrage des comptes 0

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

22. Rapport des activités du Comité de révision (art. 17)

Liste des membres du Comité de révision

Nom	Fonction
Guy Bertrand, trad. a.	Président
Linda Ballantyne, int. a.	Membre
Denise Della Mora, trad. a., term. a.	Membre
Ilda Moreyra Basso, trad. a.	Membre
Bruno Petrucci	Administrateur nommé
Hélène Gauthier	Secrétaire

Nombre de personnes nommées par le Conseil d'administration 4

Nombre de personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut nommer à cette fin 1

Nombre de réunions du Comité de révision 0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0

23. Rapport des activités du Conseil de discipline (art. 18)

Liste des membres du Conseil de discipline

Nom	Fonction
Jacques Lamoureux	Président
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.	Membre
Victor C. Jaar, trad. a.	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Nombre d'audiences du Conseil de discipline 0

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil de discipline

Nature de la plainte	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
s.o.	0	0

Décisions du Conseil de discipline

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le Conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
s.o.	0

23. Rapport des activités du Conseil de discipline (fin)

Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil de discipline
s.o.	0	0

Nombre de décisions du Conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré 0

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

24. Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé (art. 19)

	Nombre
Enquêtes complétées	6
Poursuites pénales intentées	0
Jugements rendus	0

25. Rapport du secteur Communications et service à la clientèle



Manon Laganière, trad. a.
Vice-présidente, Communications

Cette année, le secteur Communications s'est enrichi d'un volet service à la clientèle pour donner à cet aspect important toute la place qu'il mérite. Une des premières mesures prises par la direction des communications et du service à la clientèle a été de mieux cerner les besoins des clients de l'Ordre en dressant un tableau des demandes (quelque 1 850 appels, 470 courriels et 80 visiteurs depuis septembre). Cet exercice a montré que la plupart des questions concernent la traduction de documents officiels. Le répertoire électronique a donc été remanié pour être plus facile à utiliser par les nouveaux arrivants. D'autres mesures visant à mieux desservir la clientèle suivront au fil du temps.

L'exercice 2013-2014 a été marqué par les premiers pas officiels de l'Ordre dans les médias sociaux, précédés de la rédaction d'une politique à cet égard. Le nombre d'amis de la page Facebook du congrès est passé de 114 à 193, le nombre de membres abonnés au groupe LinkedIn a atteint 338, et le nombre d'abonnés au fil Twitter a presque doublé, passant de 149 à 291 personnes.

Après avoir souligné comme il se doit les 20 ans de l'Ordre, le magazine *Circuit* a prouvé en 2013 qu'il était bien de son temps en s'offrant une cure de jeunesse. En effet, le 8 octobre, *Circuit* entrait dans l'ère du numérique. Et dans un esprit d'ouverture et de rayonnement, l'Ordre a décidé de rendre le magazine accessible à tous gratuitement! Trente ans de réflexion sur nos professions sont désormais accessibles au www.circuitmagazine.org. Les autres numéros ont porté sur le marché de la traduction, l'évolution récente de la formation et la traduction juridique. Merci à Betty Cohen, trad. a., rédactrice en chef du magazine, et à toute son équipe pour ce tour de force.

En mai, la cérémonie de remise des permis de port de titre a permis d'accueillir les nouveaux agréés. Le Comité du recrutement, dirigé par Caroline A.

Morrisette, trad. a., et épaulé par les ambassadeurs, a assuré la présence de l'Ordre dans les universités pour maintenir bien vivantes les relations avec les étudiants et les nouveaux diplômés. Et en mars, le Conseil d'administration a accueilli favorablement la recommandation du Comité de créer une nouvelle catégorie de membres, celle des aspirants, pour que l'Ordre puisse jouer son rôle d'accompagnateur auprès des nouveaux diplômés à un moment crucial de leur carrière.

Cette année, aucune candidature n'a été soumise au Comité des prix pour le Mérite OTTIAQ –Joseph-LaRivière ni pour le prix et la médaille du bénévolat Claire-Stein. Le Comité a formulé des recommandations pour augmenter le nombre de candidatures dans l'avenir. Par ailleurs, en vertu de la politique de prix remis aux étudiants adoptée en 2012, l'OTTIAQ remet deux distinctions aux étudiants. Le prix Excellence OTTIAQ est décerné aux finissants en traduction de chacune des universités québécoises offrant un programme reconnu par l'Ordre. En 2013, les lauréats étaient Benoît Gatineau (Université Concordia), Jonathan Denis (Université de Montréal), Stéphan Demers (Université de Sherbrooke), Anne Ory (Université du Québec en Outaouais) et Amélie Rochette

25. Rapport du secteur Communications et service à la clientèle (fin)

(Université du Québec à Trois-Rivières). Le prix Relève OTTIAQ 2013, remis à un étudiant de deuxième année de ces universités, a été décerné à Simon Beaulieu-Gélinas (Université de Sherbrooke), Jane Gatensby (Université Concordia), Gene Godbout (Université du Québec à Trois-Rivières), Daniel Noebert (Université du Québec en Outaouais), Chloé Robidoux (Université de Montréal) et Geneviève Savard (Université Laval). Félicitations à tous et à toutes! Et un grand merci au Comité des prix et à Geneviève Cornibert, trad. a., qui en est responsable depuis cinq ans et souhaite maintenant passer le flambeau.

La Journée mondiale de la traduction 2013 a été fêtée à Montréal, dans la Capitale-Nationale et à Sherbrooke. Le Grand rendez-vous des terminologues a été tenu à cette occasion à l'Office québécois de la langue française, à Montréal. Une soixantaine de personnes ont pris connaissance du rôle de l'OQLF dans la normalisation de la langue et de l'impact du Grand dictionnaire terminologique sur celle-ci. Et une présentation de l'équipe du remue-ménage a fait réaliser aux participants l'ampleur et l'importance de la révision des fiches terminologiques... dont certaines datent de 1969!

Le Congrès 2013 de l'Ordre, qui a attiré 370 participants, avait pour thème *La relève frappe à nos portes! Sommes-nous prêts?* Stéphane Kelly, sociologue, a dressé, dans sa conférence d'ouverture, un portrait de la nouvelle génération pour faciliter les relations en milieu de travail. De son côté, François Gauthier, trad. a., a clos la journée en présentant les résultats d'un sondage mené auprès des membres et formulé des constats pertinents pour la relève. Parmi les nouveautés,

soulignons le mur des gazouillis et une activité de réseautage aux allures ludiques visant à réunir les donneurs et les preneurs d'ouvrage, sans oublier la visite de Diane De Courcy, ministre responsable de la Charte de la langue française. Sébastien St-François, trad. a., et les membres du Comité organisateur du congrès n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette rencontre un succès : nous les en remercions.

Le cocktail du Nouvel An 2014 a réuni 70 personnes ayant osé braver – encore une fois! – le froid sibérien qui sévissait à Montréal pour deviser de choses et d'autres autour de succulentes tapas. Cette soirée a aussi été l'occasion d'annoncer le nom de la lauréate du Concours de nouvelles Micheline-Simard, Nouha Homad, trad. a., pour son texte intitulé *Giraffe*, et de remettre plus de 2000 livres à l'organisme Cultures à partager. Félicitations à M^{me} Homad et merci aux membres qui ont fait don de leurs biens les plus précieux!

Enfin, de son côté, le Comité de la valorisation et des communications, dirigé par François Abraham, trad. a., a poursuivi la rédaction de matériel destiné à augmenter la visibilité des trois professions. Outre des fiches sur divers sujets d'actualité (traduction automatisée, technologie et services langagiers, etc.), il a produit deux guides à l'intention du grand public et des clients. Un troisième, visant les membres cette fois, devrait voir le jour au printemps. Là encore, des remerciements sont dus aux membres du Comité.

La vice-présidente, Communications,

Manon Laganière, trad. a.

26. Renseignements généraux (art. 21)

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Traducteur	93
Interprète	1
Terminologue	0

L'Ordre a-t-il un règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession?

Non

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

2 088

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	10
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	8
03 Capitale-Nationale	163
04 Mauricie	20
05 Estrie	43
06 Montréal	1 062
07 Outaouais	112
08 Abitibi-Témiscamingue	1
09 Côte-Nord	2
10 Nord-du-Québec	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
12 Chaudière-Appalaches	33
13 Laval	53
14 Lanaudière	35
15 Laurentides	64
16 Montérégie	254
17 Centre-du-Québec	10
99 Hors du Québec	211

26. Renseignements généraux (suite)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	596
Femme	1 492

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant (\$)	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant (\$)	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre	1 805	440,32	2013-04-01	15	2013-04-01
Membre âgé de 65 ans ou plus	196	165	2013-04-01	15	2013-04-01
Jeune membre (30 ans)	32	150	2013-04-01	15	2013-04-01
Membre d'honneur	17	0	s.o.	0	s.o.
Membre de l'ATIO	28	220,16	2013-04-01	15	2013-04-01
Membre en congé de cotisation parental / pour raison médicale	10	0	s.o.	0	s.o.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre*
un permis temporaire	8
un permis restrictif	s.o.
un permis restrictif temporaire	s.o.
un permis spécial	s.o.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre**
Traducteur agréé	2 045
Terminologue agréé	66
Interprète agréé	33

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Certains permis ont été accordés les années précédentes.

** Certains membres portent deux titres.

26. Renseignements généraux (fin)

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	Nombre
en nom collectif à responsabilité limitée	2
par actions	100

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	2 088
Premières inscriptions*	88

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre**
Non-paiement de la cotisation	28
Démission	63
Décès	4

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Permis temporaire	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Certains membres nouvellement inscrits peuvent avoir reçu leur permis les années précédentes.

** Certains membres radiés ont été réintégrés en cours d'année.

27. Rapport de l'auditeur indépendant et résultats financiers au 31 mars 2014 (art. 22-25)

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2014

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	54
BILAN	55
RÉSULTATS	56
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	57
FLUX DE TRÉSORERIE	58
NOTES COMPLÉMENTAIRES	59
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE 1 – AUTRES PRODUITS	64
ANNEXE 2 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT	65
ANNEXE 3 – FRAIS D'ADMINISTRATION	66
ANNEXE 4 – AUTRES RENSEIGNEMENTS	67

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

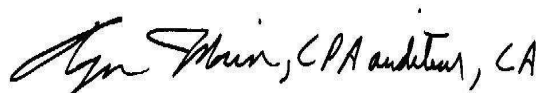
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et des ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Roger Morin, CPA auditeur, comptable agréé

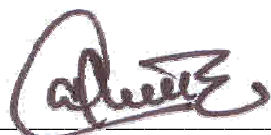
Lachine, le 21 mai 2014

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

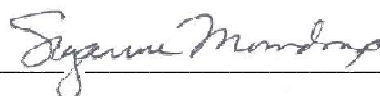
**BILAN
AU 31 MARS 2014**

NOTES	2014			2013	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
ACTIF					
À COURT TERME					
	458 166	-	-	458 166	825 289
Encaisse					
Placements temporaires	2-3 1 196 379	-	-	1 196 379	634 126
Débiteurs	4 42 113	-	-	42 113	16 354
Charges payées d'avance	34 723	-	-	34 723	32 226
	1 731 381	-	-	1 731 381	1 507 995
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2-5	13 093	-	29 136	42 229	40 684
	1 744 474	-	29 136	1 773 610	1 548 679
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs	6 331 713			331 713	291 436
Produits reportés	2 709 618			709 618	663 763
Dû au Programme d'aide aux langagiers	7 18 625			18 625	17 466
Virements interfonds	8 (19 283)	(9 481)	28 764	-	-
	1 040 673	(9 481)	28 764	1 059 956	972 665
SOLDES DE FONDS					
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	-	-	372	372	8 147
NON AFFECTÉS	703 801	9 481	-	713 282	567 867
	703 801	9 481	372	713 654	576 014
	1 744 474	-	29 136	1 773 610	1 548 679
Engagement locatif	9				
Éventualités	12				

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

ANNEXES	2014			2013	
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations et de l'informatique	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
	828 922	-	-	828 922	811 964
Cotisations					
Communications	4	7 532	-	7 532	12 184
Admission – études de dossiers		40 821	-	40 821	35 935
Formation à la pratique professionnelle		20 628	-	20 628	24 635
Congrès annuel		91 862	-	91 862	81 542
Formation continue		75 299	-	75 299	55 063
Exercice en société		600	-	600	2 200
Intérêts		24 582	-	24 582	30 487
Offres d'emploi		25 667	-	25 667	43 460
Mentorat		13 090	-	13 090	8 230
Autres produits	1	61 925	-	61 925	65 956
Régions		-	-	-	963
		1 190 928	-	1 190 928	1 172 619
CHARGES					
Fonctionnement	2	956 806	-	956 806	963 538
Communications	4	70 975	-	70 975	96 558
Prix et bourses		-	1 543	1 543	298
Dotation à l'amortissement des immobilisations		-	-	9 775	11 091
Perte sur cession de placements		11 607	-	11 607	8 130
Région de l'Outaouais		2 098	-	2 098	5 348
Région de la Capitale-Nationale		484	-	484	94
		1 041 970	1 543	1 053 288	1 085 057
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
		148 958	(1 543)	137 640	87 562

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

	2014			2013	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	556 843	11 024	8 147	576 014	488 452
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	148 958	(1 543)	(9 775)	137 640	87 562
VIREMENTS INTERFONDS	(2 000)	-	2 000	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	703 801	9 481	372	713 654	576 014

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	137 640	87 562
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	15 400	13 433
	<u>153 040</u>	<u>100 995</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(25 759)	56
Charges payées d'avance	(2 497)	(1 753)
Créditeurs	40 277	(56 911)
Produits reportés	45 855	15 878
Dû au Programme d'aide aux langagiers	1 159	2 576
	<u>59 035</u>	<u>(40 154)</u>
	<u>212 075</u>	<u>60 841</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(16 945)</u>	<u>(19 925)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	195 130	40 916
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 459 415</u>	<u>1 418 499</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 654 545</u>	<u>1 459 415</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice :		
	2014 \$	2013 \$
Encaisse	458 166	825 289
Placements temporaires	1 196 379	634 126
	<u>1 654 545</u>	<u>1 459 415</u>

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2014

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a été constitué le 17 mars 1992 et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Ordre est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique de l'Ordre et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont les durées d'utilisation estimatives des immobilisations et les charges courues. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel elles deviennent connues.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés à la juste valeur de marché et sont encaissables en tout temps.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2014**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon les taux ou la durée et les méthodes d'amortissement indiqués ci-dessous, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	55 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les placements à court terme encaissables en tout temps.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent d'obligations et d'actions de sociétés cotées en bourse.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2014

3. PLACEMENTS

	2014 \$	2013 \$
OBLIGATIONS		
Obligations gouvernementales portant intérêt à des taux variant entre 1,70 % et 5,10 %. Les dates de révision des taux d'intérêt s'échelonnent du 17 février 2014 au 1 ^{er} décembre 2019.	1 187 799	626 300
ACTIONS de sociétés cotées en bourse	8 580	7 826
	<u>1 196 379</u>	<u>634 126</u>

4. DÉBITEURS

	2014 \$	2013 \$
Comptes clients	32 540	8 635
Intérêts courus	9 573	7 719
	<u>42 113</u>	<u>16 354</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	93 653	79 550	14 103	17 197
Logiciels	137 073	125 332	11 741	3 426
Œuvres d'art	1 416	-	1 416	1 416
Mobilier de bureau	40 056	29 585	10 471	11 148
Améliorations locatives	29 325	24 827	4 498	7 497
	<u>301 523</u>	<u>259 294</u>	<u>42 229</u>	<u>40 684</u>

6. CRÉDITEURS

	2014 \$	2013 \$
Comptes fournisseurs	9 182	2 169
Charges courues	45 804	27 389
Salaires, REER et vacances à payer	50 795	46 781
Sommes à remettre à l'État	101 640	101 761
Assurance responsabilité professionnelle à payer	81 105	75 132
Office des professions du Québec à payer	43 187	38 204
	<u>331 713</u>	<u>291 436</u>

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2014**

7. DÛ AU PROGRAMME D'AIDE AUX LANGAGIERS

Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

8. VIREMENTS INTERFONDS

Les virements interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements interfonds suivants :

- transfert du fonds d'administration vers le fonds des immobilisations et de l'informatique :
19 283 \$ (2013, 4 519 \$);
- transfert du fonds des prix vers le fonds des immobilisations et de l'informatique : 9 481 \$ (2013, 11 024 \$).

9. ENGAGEMENT LOCATIF

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le 31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement.

10. FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC possède un fonds de stabilisation de primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle dans lequel se trouve une provision accumulée de 207 228 \$. Comme ce fonds a accumulé une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent est mis à la disposition de l'Ordre. Cet excédent de 57 228 \$ n'a pas été comptabilisé dans les livres de l'Ordre et ne figure pas aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait qu'il détient des instruments financiers, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Ordre aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2014.

Risque de crédit

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à un risque de crédit sur la trésorerie, les débiteurs et les placements temporaires. L'Ordre évalue les débiteurs de façon continue sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir. La trésorerie et les placements temporaires sont investis auprès de grandes institutions financières de bonne réputation. Les placements à court terme sont facilement convertibles en trésorerie. Le risque de non-exécution lié à ces instruments financiers est très faible.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2014**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC gère son portefeuille d'obligations et d'actions en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, le risque sur les placements en obligations est réduit au minimum, ces sommes étant investies dans des titres gouvernementaux.

12. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC ainsi que la syndique adjointe en fonction en 2005 ont reçu une requête introductive d'instance confirmant une poursuite intentée par un membre de l'Ordre pour un montant de 270 806 \$. Ces procédures font référence à une poursuite disciplinaire abusive et comprennent des dommages-intérêts.

Aucune provision n'a été prise dans les états financiers concernant cette affaire.

Au cours de l'exercice précédent, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC ainsi que des membres du Conseil d'administration et de la permanence ont reçu des mises en demeure et fait l'objet de poursuites pour des dommages punitifs totalisant 16 500 000 \$, qui proviennent d'un membre du Conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces poursuites et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées.

Aucune provision n'a été prise dans les états financiers puisque, selon les avocats de l'Ordre, les sommes réclamées sont non fondées et grossièrement exagérées. Compte tenu de ce qui précède, les risques que l'Ordre ait à verser des dommages significatifs à ce membre sont faibles.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

AUTRES PRODUITS – ANNEXE 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
	\$	\$
AUTRES PRODUITS		
Revenus de location des salles	10 172	10 955
Revenus divers (assermentation, frais retard, soutien à la formation et autres)	5 418	7 497
Remises sur frais de gestion de Dale Parizeau	46 025	42 623
Revenus de dividendes	310	3 671
Revenus du 20 ^e anniversaire	-	1 210
	<hr/>	<hr/>
	61 925	65 956
	<hr/>	<hr/>

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

CHARGES DE FONCTIONNEMENT – ANNEXE 2 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	ANNEXE	2014 \$	2013 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Frais d'administration	3	782 905	773 262
Admission – étude de dossiers		3 863	5 416
Congrès annuel		49 437	61 035
Comités divers		7 183	14 478
Documentation		1 163	933
Honoraires du syndic		1 859	1 509
Dossier du syndic		(337)	337
Formation continue		66 963	55 000
Formation à la pratique professionnelle		11 193	18 263
Inspection professionnelle		16 740	11 212
Mentorat		8 403	8 115
Services aux membres		7 434	13 978
		<u>956 806</u>	<u>963 538</u>

ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

FRAIS D'ADMINISTRATION – ANNEXE 3 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

FRAIS D'ADMINISTRATION	2014 \$	2013 \$
FRAIS DU SECRÉTARIAT		
Salaires et charges sociales	372 635	388 444
Sous-traitance	74 662	69 210
Loyer	63 000	63 000
Fournitures de bureau	11 314	9 150
Assurances	2 231	5 791
Compteur postal	1 291	870
Électricité	3 700	3 700
Entretien – locaux et matériel	1 386	1 880
Formation du personnel et des dirigeants	7 139	1 987
Services informatiques	25 272	14 432
Location de matériel	7 190	10 944
Service téléphonique	6 107	8 553
Service de messagerie	1 528	1 962
Taxes municipales	25 297	14 270
Dotation à l'amortissement des immobilisations	5 626	2 342
	608 378	596 535
AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assemblée annuelle	5 963	10 558
Autres rémunérations	25 000	25 000
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)	-	(12 656)
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	15 735	12 124
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	2 660	333
Cotisations professionnelles	1 157	638
Frais bancaires, frais de cartes de crédit et intérêts	45 527	31 201
Frais de déplacement et de représentation	11 212	16 240
Honoraires d'audit	9 850	12 950
Honoraires professionnels	11 574	16 023
Honoraires juridiques liés à des litiges	27 371	58 569
Planification stratégique	6 971	-
Réunions du Conseil d'administration	11 507	5 747
	174 527	176 727
	782 905	773 262

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**AUTRES RENSEIGNEMENTS – ANNEXE 4
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

COMMUNICATIONS	2014			2013		
	PRODUITS \$	CHARGES \$	EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS) \$	PRODUITS \$	CHARGES \$	EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS) \$
<i>Circuit</i>	2 508	27 502	(24 994)	8 582	55 019	(46 437)
Cocktail du Nouvel An	2 076	3 547	(1 471)	2 129	3 520	(1 391)
Rapport annuel	-	3 210	(3 210)	-	963	(963)
Journée mondiale de la traduction	2 448	3 833	(1 385)	1 473	4 131	(2 658)
<i>L'antenne express</i>	-	-	-	-	1 500	(1 500)
Relations publiques	-	11 334	(11 334)	-	9 274	(9 274)
Cérémonie de remise des permis	500	5 235	(4 735)	-	5 026	(5 026)
Publicité	-	5 110	(5 110)	-	3 853	(3 853)
Site Web	-	11 204	(11 204)	-	13 272	(13 272)
	7 532	70 975	(63 443)	12 184	96 558	(84 374)

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

28. L'OTTIAQ, c'est aussi...

Membres du Conseil d'administration

Comité exécutif

Réal Paquette, trad. a., *président*
Caroline A. Morrissette, trad. a., *vice-présidente, Affaires professionnelles*
Manon Laganière, trad. a., *vice-présidente, Communications*
Suzanne Mondoux, trad. a., *trésorière*
Bruno Petrucci, MBA, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*
Hélène Gauthier, *secrétaire de l'Ordre***

Autres administrateurs

Sabine Davies, trad. a., int. a.
Shirley Fortier, trad. a.
Marcel Gagnon, trad. a.
Grant Hamilton, trad. a.
Greg Kelm, trad. a.
André Montgiraud, trad. a.
Pierre Murray, trad. a.
Manon Pageau, term. a.
Telesforo Tajuelo, trad. a.

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Maurice Morand
Pascal Roberge, urbaniste
Gilles Rondeau, T.S.

Syndics

Sébastien St-François, trad. a., *syndic*
Michelle Gosselin, trad. a., *syndique adjointe*

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.
Jacques Boulay, trad. a. †
André P. Clas, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.

Mary E.C. Coppin, trad. a., term. a. †
Jean-Claude Corbeil
Monique C. Cormier, term. a.
William Georges Côté, trad. a.
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnet †
René Deschamps, trad. a.
André Desrochers, trad. a.
Robert Dubuc, trad. a., term. a.
Lucien Forgues, trad. a., term. a.
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin, trad. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Paul Galt Michaud †
Éliane Orléans-Gerstein, int. a.
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penverne †
Mary Plaice, trad. a.
Wallace Schwab, trad. a., term. a.
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

Les employés de l'OTTIAQ

Johanne Boucher, trad. a., *directrice générale*
Bénédicte Assogba, *adjointe aux affaires professionnelles*
Hélène Gauthier, *directrice - Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre*
Catherine Guillemette-Bédard, *directrice - Communications et service à la clientèle*
Michael Hogan, *secrétaire*
Pauline Pommet, *coordonnatrice à l'agrément*
Diane Soulière, *secrétaire-réceptionniste*

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

28. L'OTTIAQ, c'est aussi...

Membres des comités de l'OTTIAQ

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

Les personnes désignées comme responsable dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2014. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

Comités relevant du C.A.

Comité de gouvernance et d'éthique

Linda Caron, trad. a., *responsable*
François Abraham, trad. a.
Johanne Boucher, trad. a.**
Suzanne Mondoux, trad. a.
Maurice Morand, *administrateur nommé*

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, trad. a., *responsable*
Johanne Boucher, trad. a.**
Betty Cohen, trad. a.
Gilles Rondeau, T.S., *administrateur nommé*

Comité consultatif sur les assurances

Johanne Boucher, trad. a., *responsable***
Josée Desmarais, trad. a.
Luminita Novac, CPA*

Comité de planification stratégique 2014-2017

Johanne Boucher, trad. a., *responsable*
Linda Caron, trad. a.
Monique C. Cormier, term. a.
Silvia Di-Virgilio-Giroux, int. a., trad. a.
Dany Gagnon, trad. a.
Marcel Gagnon, trad. a.
Hélène Gauthier**
Catherine Guillemette-Bédard**
Manon Laganière, trad. a.
Diane McKay*

Caroline A. Morrissette, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.

Secteur Affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Julie Gervais, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Samir Moukal, trad. a.
Lynn Plaice, trad. a.
Pauline Pommet**
Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire***
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

M^e Jacques Lamoureux, *président*
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire***
Victor C. Jaar, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente***
Catherine Leclerc (BCI)*
Egan Valentine, trad. a. (BCI)*
Jesus Jimenez Orte (MELS)*
Réal Paquette, trad. a., *vice-président*

Comité de la formation continue

Joachim Lépine, trad. a., *responsable*
Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
Hélène Gauthier**
Éric Léonard, trad. a.
Marie-Josée Roy, trad. a.
Émilie Sabourin, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

28 L'OTTIAQ, c'est aussi...

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, trad. a., term. a., *présidente*
Jeanne Duhaime, trad. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire***
Marielle Hébert, trad. a., term. a.
Jean-Jacques Lavoie, trad. a., *vice-président*

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*
Linda Ballantyne, int. a.
Denise Della Mora, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier, *secrétaire***
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
Bruno Petrucci, MBA, *administrateur nommé*

Comité des terminologues agréés

Manon Pageau, term. a., *responsable*
Philippe Caignon, trad. a., term. a.
Brigitte Cotnoir, term. a.

Comité des interprètes agréés

Sabine Davies, trad. a., int. a., *responsable*
Linda Ballantyne, int. a.
Silvia Di Virgilio-Giroux, trad. a., int. a.
John Duff, trad. a., int. a.
Hélène Gauthier**
Pierre Lacoste, int. a.
Andrei Pavlov, trad. a., int. a.
Silvia Yañez, trad. a., int. a.

Secteur Communications

Comité de la valorisation et des communications

François Abraham, trad. a., *responsable*
Dominique Bohbot, trad. a.
Lucie Leblanc, trad. a.
Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Mélina Boucher, étudiante inscrite
François Gauthier, trad. a.

Comité de recrutement

Caroline A. Morrisette, trad. a., *responsable*
Marie-Claire Dugas, étudiante inscrite
Shirley Fortier, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard **
Manon Pageau, term. a.
Sébastien St-François, trad. a.

Comité de rédaction de Circuit

Betty Cohen, trad. a., *responsable*
Philippe Caignon, trad. a., term. a.
Pierre Cloutier, trad. a.
Lucille Cohen*
Stéphan Gervais, trad. a.
Danielle Jazzar, trad. a.
Marie-Pierre Héту, term. a.
Gloria Kearns*
Solange Lapierre*
Barbara McClintock, trad. a.
Éric Poirier, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
Isabelle Veilleux, trad. a.

Comité des prix

Geneviève Cornibert, trad. a., *responsable*
François Chartrand, trad. a.
Johanne Chevalier, trad. a.
Rachel Gilcher, trad. a.
Éric Léonard, trad. a.
Lucie Martineau, trad. a.
Pauline Prince, term. a.

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.

Comité du Congrès 2013

Sébastien St-François, trad. a., *responsable*
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.
Chantal Boucher, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ

28 L'OTTIAQ, c'est aussi...

Sonia Corbeil

Catherine Guillemette-Bédard**

Marielle Hébert, term. a., trad. a.

Elaine Potvin, trad. a.

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers

Nathalie Cartier, trad. a., term. a., *présidente*

Ghislaine Daoust, trad. a.

Jean-François Joly, trad. a.

Nada Kerpan, trad. a., term. a.

Garrett Montgomery, trad. a., *secrétaire et trésorier*

Valérie Palacio-Quintin, trad. a., *vice-présidente*

Autres membres dévoués de l'Ordre

Ambassadeurs

Maite Bertaud, trad. a.

Johanne Boucher, trad. a. **

André Debbané, trad. a.

Hélène Gauthier**

Danielle Jazzar, trad. a.

Joana Millan, trad. a.

Geneviève Morin, trad. a.

Dominique Paré, trad. a.

Michel Parent, trad. a.

Katerine Poupart, trad. a.

Karina Satriano, trad. a.

André Senécal, trad. a.

Sébastien St-François, trad. a.

Anne-Marie Taravella, trad. a.

Véronique Théron, trad. a.

Corinne Thirion-Dupuy, trad. a.

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.

Chantal Boucher, trad. a.

Anastasia Bourlakova, trad. a.

Louise Brooks, trad. a.

Jean-Charles Daoust, trad. a.

John Duff, trad. a., int. a.

Jean-Paul Fontaine, trad. a.

Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a.

Allan Parvu, trad. a.

Mentors

Louis Bilodeau, trad. a.

Louise Brunette, trad. a., term. a.

Dominique Côté, trad. a.

Anne-Marie De Vos, trad. a.

Diane Decoste, trad. a.

Louise Doyon, trad. a.

Frédéric Gagnon, trad. a.

Grant Hamilton, trad. a.

Katherine Hastings, trad. a.

Anouk Jaccarini, trad. a.

Linda Larocque, trad. a.

Martine Le Borgne, trad. a.

Élise Lelarge, trad. a., term. a.

Roch Michaud, trad. a.

Edlyne Pierre-Louis, trad. a.

Suzanne Rothe, trad. a.

Telesforo Tajuelo, trad. a.

Marie Fortier, trad. a.

Betty Howell, trad. a.

Luce Leclerc, trad. a.

Maria Matilde Reyes Odiaga, trad. a.

Michel Parent, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employés de l'OTTIAQ



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

**Horizon
innovation :**

Nouvelles **réalités,**
nouvelles **pratiques**

HORIZON

Vendredi et samedi

31 octobre et 1^{er} novembre 2014

Journée de formation continue et congrès annuel

Palais des congrès de Montréal

159, rue Saint-Antoine Ouest

Métro Place d'Armes ou stationnement souterrain
accessible par la rue Viger ou la rue Saint-Antoine

Inscrivez-vous en ligne au www.ottiaq.org



@OTTIAQ



OTTIAQ



Congrès de l'OTTIAQ